



Siège :

9 rue du Maréchal d'Ornano
33780 SOULAC-SUR-MER

☎ 05.56.73.29.26

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS**

**SEANCE ORDINAIRE DU JEUDI 6 AVRIL 2023
D06042023/74**

PRESIDENT : Xavier PINTAT

ETAIENT PRESENTS :
Membres titulaires : Patrick MEIFFREN, Florence LEGRAND, Jean-Marc SIGNORET, Christian BOURA, Laurent PEYRONDET, Yves BARREAU, Véronique CHAMBAUD, Jean-Pierre DUBERNET, Franck LAPORTE, Jean-Louis BRETON, Tony TRUJOLET, Jean-Luc PIQUEMAL, Catherine ROBINEAU, Catherine GIANNORSI, Christian BOURNIGAL, Patrick BURAN, Pascale COLMET-MARZAT, Hervé CAZENAVE, Adrien DEBEVER, Chantal PARISE, Dominique PATRAS, Marie-Hélène GIRAL, Jean-Marie REVAILLER, Evelyne MOULIN, Bernard LOMBRIL, Marie-Dominique DUBOURG, Christine GRASS.

ETAIENT REPRESENTES : Jacques BIDALUN donne pouvoir à Christine GRASS
Frédéric QUILLET donne pouvoir à Florence LEGRAND
Stéphane MARGALEF donne pouvoir à Jean-Marc SIGNORET
Karine FORGERON donne pouvoir à Catherine GIANNORSI
Alexia BACQUEY donne pouvoir à Adrien DEBEVER
Jean-Yves MAS donne pouvoir à Laurent PEYRONDET

ETAIENT ABSENTS : Thierry DESPREZ

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : Jean-Marie BERTET, Valérie DA COSTA OLIVERA, Liliane DUBOIS.

Membres suppléants remplaçant un membre titulaire :
Membres suppléants : Bernard VILLENEUVE

SECRETAIRE DE SEANCE : Jean-Marie REVAILLER

Objet : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE : PORT-MEDOC – APPEL A PROJET DU CEREMA
Rapporteur : Jean-Luc PIQUEMAL, 3^e Vice-Président
Vote : UNANIMITE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu les statuts de la Communauté de Communes,
Considérant les réunions avec Port Médoc des 27 janvier, 24 février et 31 mars derniers,
Considérant la réunion du Bureau du 23 mars 2023,
Considérant la démarche Aménagement Durable des Stations (ADS) Nord Médoc dont le Copil final s'est tenu le 30 janvier dernier,
Engagée par l'intercommunalité sur les 4 communes de Grayan-et-L'Hôpital, Soulac-sur-Mer, Le Verdon-sur-Mer et Talais, **la démarche ADS a identifié 3 objectifs principaux :**
1/ Miser sur un tourisme de découverte. La Pointe du Médoc, un concentré de paysages et de patrimoine
2/ En train et à vélo, jouer la carte d'un tourisme sans voiture
3/ Désaisonnaliser et réconcilier la vie à l'année et le tourisme
et, défini 4 grands chantiers :
1/ Faire découvrir la Pointe du Médoc
2/ Valoriser le Patrimoine des Paysages et des Hommes
3/ En train et à vélo, jouer la carte d'un tourisme sans voiture
4/ Concilier vie à l'année et tourisme.

Port Médoc est identifié comme un secteur à enjeux dans le cadre du 1^{er} grand chantier 'Faire découvrir la Pointe du Médoc' → '**Port Médoc, 1 nouvelle polarité estuarienne**'. Il s'agit de repositionner ce lieu dans l'ensemble de la Pointe du Médoc, avec la Pointe de Grave et Port Bloc, en affirmant sa vocation plaisance. Cette ambition s'inscrit dans le cadre de « Ports de plaisance d'avenir » issu du plan de reconquête et de transformation du tourisme « Destination France ».

Il s'agit de soutenir des projets de modernisation et d'excellence environnementale des ports de plaisance maritimes au moyen de 2 modalités d'intervention :

- **1 dispositif d'aides au fil de l'eau** pour soutenir des actions en matière de lutte contre la pollution des eaux, d'amélioration de la collecte des déchets portuaires, d'économies d'eau et d'énergie, de préservation de la biodiversité,

- **1 dispositif d'appels à projets** pour un nombre limité de projets majeurs d'aménagement, de modernisation et d'adaptation de ports de plaisance :

- Améliorer la qualité du service aux différents usagers du port,
- Offrir de nouveaux services aux différents usagers du port,
- Renforcer l'attractivité touristique dans une logique de tourisme durable et 4 saisons
- Mener des actions contribuant au verdissement et à la transition écologique du port,
- Améliorer l'intégration du port dans la ville,
- Etre résilient par rapport aux changements climatiques.

Le projet sur Port Médoc dans sa globalité a pour objectif de moderniser le site portuaire. Il s'agit **d'une part**, d'améliorer la qualité des services existants et d'offrir de nouveaux services aux différents usagers du port, qui renforceront l'attractivité touristique du site. Il s'agit **d'autre part**, de mener des actions de réaménagement du site contribuant à son verdissement ; qui est également un facteur d'attractivité touristique du site.

Il est proposé une candidature groupée de la Communauté de Communes et de Port Médoc à l'appel à projets 'Port de plaisance d'avenir' du Céréma. Cette candidature groupée concerne une réponse commune à l'appel à projets. Mais, les montants de chacune des actions, listées ci-après, seront à la charge du maître d'ouvrage concerné ; à l'exception du réaménagement du front de port sur l'Allée des Avocettes.

Port Médoc présente un projet global d'amélioration du site qui comprend différentes actions de modernisation des équipements dans une logique de transition écologique (Coûts prévisionnels et descriptifs en attente) :

- La mise en place de bornes eau/électricité connectées pour les bateaux, un nouveau service pour les usagers du port qui participe à une gestion plus économe des ressources,
- L'amélioration de la collecte des déchets avec l'aménagement d'une zone de collecte pour faciliter l'enlèvement et améliorer l'intégration sur site,
- L'isolation des blocs sanitaires pour le confort des usagers du port et une consommation plus économe de l'énergie,
- La mise en place de panneaux solaires sur les toitures des bâtiments pour une gestion plus économe des ressources.

La Communauté de Communes présente un projet de réaménagement et de mise en valeur du front de port sur l'Allée des Avocettes (460 ml environ). Ce linéaire constitue l'infrastructure d'accès et d'entrée du site et, permet la circulation à l'intérieur du port (de la Capitainerie à la cale de mise à l'eau des bateaux y compris l'accès aux navires de croisières fluviales.

Il s'agit d'aménager une promenade plantée sur le front de port. Les espèces végétales actuelles seront changées et remplacées par des espèces locales plus adaptées au site et favorisant la préservation de la biodiversité.

Une partie du linéaire actuel sera désimpermeabilisée (pourcentage avant/après à préciser) pour favoriser le verdissement du site avec des plantations d'arbres de développement moyen type tamaris, de l'engazonnement et des massifs mélangeant des graminées et des plantes basses.

Le réaménagement du front de port mettra en valeur le site et facilitera les cheminements y compris l'accessibilité PMR. Il s'intègre dans une stratégie plus large de connexion des différents lieux sur le territoire avec la liaison de la plage de la Chambrette au nord.

Une 1^{ère} estimation de ce réaménagement a été réalisée pour un montant de 529 818€ HT (635 781,60€ TTC) – Solution de base sans options (A actualiser à réception des derniers éléments).

Il est proposé **une prise en charge partagée pour le seul réaménagement du front de mer** entre la Communauté de Communes et Port Médoc selon la répartition suivante : 60% pour la CdC et 40% pour Port Médoc, déduction faite des éventuelles subventions qui pourraient être obtenues. Il est, également, proposé que le remboursement du montant à charge de Port Médoc soit échelonné sur plusieurs années (5).

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- De valider une candidature groupée de la Communauté de Communes et de Port Médoc à l'appel à projets « Port de plaisance d'avenir » du Céréma,
- De valider une prise en charge partagée du réaménagement du front de mer entre la Communauté de Communes (60%) et Port Médoc (40%), déduction faite des éventuelles subventions qui pourraient être obtenues, avec un remboursement échelonné sur plusieurs années (5) du montant restant à charge de Port Médoc,
- D'autoriser le Président à déposer un dossier de demande de subvention, et à signer tous documents nécessaires, dans le cadre de l'appel à projets « Port de plaisance exemplaire » auprès du Céréma dans le cadre du plan de reconquête et de transformation du tourisme « Destination France ».

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

- APRÈS en avoir pris connaissance,
- VU l'avis favorable du bureau communautaire du 23 mars 2023, pour l'inscription de cette question à l'ordre du jour,
- OUI l'exposé du rapporteur,
- APRÈS en avoir délibéré,

DECIDE

- De valider une candidature groupée de la Communauté de Communes et de Port Médoc à l'appel à projets « Port de plaisance d'avenir » du Céréma,
- De valider une prise en charge partagée du réaménagement du front de mer entre la Communauté de Communes (60%) et Port Médoc (40%), déduction faite des éventuelles subventions qui pourraient être obtenues, avec un remboursement échelonné sur plusieurs années (5) du montant restant à charge de Port Médoc,
- D'autoriser le Président à déposer un dossier de demande de subvention, et à signer tous documents nécessaires, dans le cadre de l'appel à projets « Port de plaisance exemplaire » auprès du Céréma dans le cadre du plan de reconquête et de transformation du tourisme « Destination France ».

Nombre de membres en exercice : 38

Nombre de membres présents : 28

Nombre de suffrages exprimés : 34

Vote : Pour : 34 Contre : / Abstention : /

FAIT ET DELIBERE LES JOURS MOIS ET AN QUE DESSUS
ONT SIGNE AU REGISTRE LES MEMBRES PRESENTS
COPIE CERTIFIEE CONFORME

FAIT À SOULAC-SUR-MER, le 6 AVRIL 2023



LE PRESIDENT,

Xavier Pintat

Xavier PINTAT

Maire de Soulac-sur-Mer
Membre Honoraire du Parlement

Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'État et sa publication.